

Brevet Professionnel agricole

BP AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

RNCP 38314 (01 01 2029) - Diplôme national de niveau 4 du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

MAJ 03 2025

Public ciblé

- Jeunes entre **16 et 29 ans** révolus.

Conditions d'accès

- Être titulaire d'un **CAPa / CAP / BEP / BEPA**
- Entretien de positionnement.

Modalités d'inscription

- Dossier de préinscription / candidature en ligne
▶ www.campusverdazur.fr
- Lettre de motivation, bulletins scolaires, certificats, diplômes.

Modalités d'entrée en formation

- Entretien tripartite
- Signature du contrat d'apprentissage
(le délai d'accès à la formation est en fonction du début du contrat d'apprentissage)
- Sous réserve des places disponibles
(pour une entrée en cours de formation, merci de nous contacter)

Organisation de la formation

- **Alternance** entre l'entreprise et le centre de formation sur **2 ans**
(1 semaine / mois au CFPPA)
Soit 800h de formation en centre, le reste en entreprise.
- Calendrier de formation : **De Septembre à juin.**

Modalités d'évaluation et validation

- Formation en **Unités Capitalisables (UC)**
- Évaluations en **situations professionnelles** tout au long de la formation.

Individualisation

- Adaptation des parcours selon :
 - les acquis académiques (VAA) et de l'expérience (VAE) ;
 - les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Votre statut

Vous serez **salarié** sous **contrat d'apprentissage** (-30 ans) ou contrat de professionnalisation (+30 ans).

Modalités financières

Votre **rémunération** mensuelle sera calculée en % du SMIC selon votre âge et l'année de formation.

La formation est gratuite pour les apprenants, financée par l'**Opérateur de compétences (OPCO)** dont dépend son entreprise.

Ce diplôme permet de se préparer à un métier d'encadrement intermédiaire tel que chef.fe d'équipe en entreprise d'espaces verts ou en service espaces verts d'une collectivité.

L'OBJECTIF

Les titulaires de ce diplôme se destinent à mener des chantiers de création ou d'entretien, le plus souvent en équipe, dont ils assurent également l'encadrement de proximité.

Ils réalisent et font réaliser, à partir de directives précises, les travaux nécessaires.

Ils sont responsables de l'exécution des consignes données et de la conformité des travaux demandés par rapport au cahier des charges et font preuve d'autonomie et de polyvalence dans l'exécution des tâches.

La finalité de ce diplôme est l'insertion professionnelle, mais les titulaires de ce diplôme peuvent cependant valoriser leur expérience et suivre éventuellement une formation complémentaire pour prétendre à des emplois plus spécialisés dans le secteur du paysage.

POURQUOI L'APPRENTISSAGE ?

Choisir l'apprentissage, c'est associer une formation diplômante à une expérience professionnelle, avec des atouts que la plupart des autres voies ne peuvent proposer. C'est la possibilité de pouvoir exercer en situation réelle ses capacités d'aptitude au métier. De plus, ce cursus permet à l'apprenti d'être rémunéré pendant toute sa formation ! Au final, vous serez doublement récompensé par l'obtention d'un diplôme et par une expérience professionnelle qui vous permettront de vous insérer plus rapidement dans le monde du travail.

L'alternance repose sur une relation tripartite entre l'apprenti, son maître d'apprentissage et le centre de formation, dans un climat de confiance et d'engagements réciproques.

LES AVANTAGES DE L'APPRENTISSAGE



ÊTRE
RÉMUNÉRÉ
PENDANT SA
FORMATION



ASSOCIER
THÉORIE ET
PRATIQUE EN
ENTREPRISE



ACQUÉRIR DES
SAVOIRS ET SAVOIR-
FAIRE AVANT SONT
ENTRÉE SUR LE
MARCHÉ DU TRAVAIL



DÉBOUCHER
RAPIDEMENT
SUR UN
EMPLOI

+ d'infos : www.education.gouv.fr
www.service-public.fr

LE CONTENU DE LA FORMATION (Consultez le référentiel du diplôme sur www.chlorofil.fr)

La formation est construite à partir de situations professionnelles afin de favoriser les liens entre connaissances théoriques, techniques, professionnelles et pratiques. Les candidat(e)s ont la possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

Se situer en tant que professionnel :

- Physiologie ;
- Fonctionnement de l'écosystème ;
- Fonctions et usages de l'espace au regard de la préservation des ressources et du fonctionnement de l'écosystème.

Organisation du chantier d'aménagement :

- Diagnostic du chantier et de son contexte ;
- Approvisionnement du chantier ;
- Gestion des travaux sur le chantier ;
- Répartition du travail et distribution des consignes.

TRE :

- Techniques de recherche d'emploi et élaboration de projet.

Mise en place et entretien des végétaux :

- Diagnostic de l'état des sols et des végétaux ;
- Implantation de végétaux à partir d'un plan ;
- Protection des végétaux ;
- Taille ;
- Arrosage.

Mise en place d'infrastructures :

- Implantation et entretien des infrastructures : maçonnerie paysagère (mur / muret, escalier, pavage / dallage)

UCARE (enseignement à l'initiative de l'établissement) :

- Réaliser l'installation d'un réseau d'arrosage automatique.

LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques en face à face, travaux pratiques en extérieur, projets de groupe, visites pédagogiques, rencontres partenariales, participations à des manifestations de territoire.

Les locaux sont adaptés à l'accueil de public en situation de handicap. Des aménagements d'épreuves et des plans d'accompagnement personnalisés vous seront proposés si besoin (prendre contact avec la référente handicap du centre).

Venez découvrir nos supports pédagogique sur notre site internet



www.campusverdazur.fr



Site et formations accessibles aux personnes en situation de handicap

LES DÉBOUCHÉS

Exemples de poursuites de formation possibles :

- BTSA Aménagements Paysager, BTSA Gestion et Maîtrise de l'eau ;
- CS Arboriste Elagueur, CS Constructions Paysagères ;
- Formations professionnalisantes, Formations professionnelles courtes 100% Nature.

Insertion professionnelle (en entreprises privées ou collectivités territoriales) : Chef·fe d'équipe d'entretien des espaces verts / Chef·fe d'équipe paysagiste, jardinier·ière, jardinier·ière paysagiste, Ouvrier·ière d'entretien des espaces verts/du paysage/paysagiste, Technicien·ne paysagiste

Taux réussite
examen*

76%

Taux de satisfaction
Moyen*

78%

*session 2023-2024

► Indicateurs de résultats de l'apprentissage consultables sur www.inserjeunes.education.gouv.fr

► L'ensemble des indicateurs du Campus Vert d'Azur sont disponibles sur www.campusverdazur.fr

Contactez-nous !

CAMPUS VERT D'AZUR

Service Formation Apprentissage

88, Chemin des Maures - 06600 ANTIBES

Tél : 04 92 91 02 33

E-mail : cfppa.antibes@educagri.fr

Site web : www.campusverdazur.fr

